donne à la ville de Lyon une somme d'un million à peu près et meurt le 13 septembre 1800.

Trois ans après et le 1er germinal an XI, le Conseil municipal est appelé à s'expliquer sur l'acceptation du legs et sur la réalisation des volontés du testateur.

Nous avions dit, abusé par des renseignements inexacts, nous avions dit que le vote de la statue et le choix de *la place St-Pierre* étaient une des erreurs du Conseil municipal de 1803, erreur que la vie du donateur mal connue, imparfaitement appréciée, et l'élan naturel de la reconnaissance, devaient faire excuser; nous nous étions trompé.

Dans la délibération de l'an XI, le Conseil municipal :

« Considérant que si la perpétuité du bienfait peut suffire pour assurer d'âge en âge, à la mémoire du fondateur, le tribut de bénédiction qui lui est dû, la reconnaissance de la cité doit cependant être manifestée et par des moyens qui lui soient propres;

. . . . . .

« . . . . Vote en principe (art. 2) qu'une statue et un tableau, destinés à représenter le major-général Martin, seront exécutés aux frais de la cité, *la statue, pour être placée au-dessus de l'inscription prescrite par le testateur, pour le bâtiment auquel il assigne le nom de La Martinière ;* le tableau pour être déposé au Musée qui sera formé dans le bâtiment de St-Pierre. »

Ce vote est très remarquable. Il est, à la fois, un hommage au donateur et un hommage à la dignité nationale qui, dès ce moment, repoussait de la place publique l'image de l'homme qui, devant l'ennemi, ne s'était pas contenté de fuir ou de briser son épée, mais qui avait tourné cette épée contre ses frères d'armes, contre ses concitoyens.

Le major avait voulu, et ce vœu est respectable, que son nom fut donné à l'institution qu'il créait avec ses deniers;